### LISTE DES ESPÈCES SENSIBLES À LA FRAGMENTATION PRISES EN COMPTE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE EN ALSACE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	МА	ОН	ОХ
AMPHIBIENS													
Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	DH2, 4	1	Х	X	-	VU	D	Х	Х		Х	
Crapaud calamite	Bufo calamita	DH4	1			-	-	AS			X	Х	Х
Rainette verte	Hyla arborea	DH4	1			-	-	R	X	X		X	
Grenouille agile	Rana dalmatina	DH4	1			-	-	AS	X	X		Х	
Grenouille rousse	Rana temporaria		-			-	=	-	X	X			
Triton crêté	Triturus cristatus	DH2, 4	1			-	-	R		X		Х	
Crapaud vert	Bufo viridis	DH4	1	Х	Х	-	NT	EN			Х		
REPTILES													
Coronelle lisse	Coronella austriaca	DH4	1			-	=	R		X	X		х
Lézard des souches	Lacerta agilis	DH4	1	X		-	-	AS		X		X	
Lézard vert occidental	Lacerta bilineata		1			=	_	EN					Х
Couleuvre à collier	Natrix natrix		1			-	-	D	Х	X		X	
Lézard vivipare	Zootoca vivipara	DH4	1			-	-	AS		X		X	
MAMMIFÈRES													
Castor d'Eurasie	Castor fiber	DH2, 4	1	X		-	_	R	X	X		X	
Cerf élaphe	Cervus elaphus		-			-	-	-		X			
Grand Hamster	Cricetus cricetus	DH4	3	X	X	-	EN	EN					X
Chat forestier	Felis silvestris	DH4	1			-	-	Р	Х	Х			
Loir gris	Glis glis		_			-	-	Р		X	X		
Lynx boréal	Lynx lynx	DH2, 4	3	X		-	EN	VU		Х			
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	DH2, 4	1	Х	X	NT	VU	EN		X	X		X
Muscardin	Muscardinus avellanarius	DH4	=			-	-	Р		X			
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	DH4	1		X	-	NT	AS		X			X





Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	ОН	ох
OISEAUX													

ESPÈCES SÉDENTAIRES OU MIGRATRICES PARTIELLES POUR LESQUELLES LA QUESTION DES CORRIDORS DE DISPERSION MÉRITE D'ÊTRE POSÉE (DISPERSION JUVÉNILE, REPRODUCTION, EXTENSION D'AIRE) --> ESPÈCES DÉTERMINANTES DE 1<sup>ER</sup> ORDRE.

LOI LELD DETERM	WINTER DE 1 OF	(DICE.											
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	D01	1	X		_	-	VU		X			
Pipit farlouse	Anthus pratensis		1			-	VU	-			X	Х	Х
Chouette chevêche	Athene noctua		1			-	-	D			X		Х
Venturon montagnard	Carduelis citrinella		1			-	-	AS		X			Х
Cincle plongeur	Cinclus cinclus		1			-	-	AS	Х				
Pic mar	Dendrocopos medius	D01	1	X		-	-	Р		X	Х		
Chouette chevêchette	Glaucidium passerinum	D01	1	X		-	VU	EN		X			
Pie-grièche grise	Lanius excubitor		1	Х		-	EN	R		Х		Х	Х
Mésange boréale	Parus montanus		1			_	-	-		X			
Pic cendré	Picus canus	D01	1	Х		-	VU	Р	X	X	X		
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula		1			-	VU	-		X	Х		
Grand Tétras	Tetrao urogallus	D01	3	X	X	-	VU	EN		X			
Gélinotte des bois	Tetrastes bonasia	D01	-	Х		-	VU	EN		X			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	MA	ОН	OX

ESPECES MIGRATRICES A DOMAINE VITAL REDUIT, A RETENIR OU NON (SELON PHILOPATRIE ET HABITAT RECHERCHE) --> ESPECES DETERMINANTES DE 2nd ORDRE

Même si la plupart restent relativement tolérantes à la fragmentation, la phase de dispersion juvénile doit être envisagée car elle demeure en partie indépendante de la phase de migration.

eti e eiiribagee ee	ene demedic en po				۱۵۰ . ۵۰ ا			6. 41.0				
Gobemouche à collier	Ficedula albicollis	DO1	1	Х		=	=	VU		X		
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca		1			-	-	-		X		
Hypolaïs ictérine	Hippolais icterina		1			-	VU	AS		X	X	
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	DO1	1			-	-	AS		X	Х	X
Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator		1			_	NT	EN			Х	X
Locustelle luscinioïde	Locustella luscinioides		1	Х		-	EN	EN	Х			

Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	МА	ОН	ох
Tarier des prés	Saxicola rubetra		1			-	VU	VU			Х	Х	
Fauvette babillarde	Sylvia curruca		1			-	-	AS			Х		Х
INSECTES													
ODONATES													
Caloptéryx vierge septentrional	Calopteryx virgo virgo		-			-	-	Р	X			X	
Agrion à fer de lance	Coenagrion hastulatum		-			-	S3	VU	X			X	
Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	DH2, 4	1	Х	X	VU	S5	D	Х			Х	
Aeschne subarctique	Aeschna subartica elisabethae		-			-	S3	EN	X	X		Х	
Gomphe serpentin	Ophiogomphus cecilia	DH2, 4	1		X	-	S3	VU	Х	X			
Cordulégastre bidenté	Cordulegaster bidentata		_			-	S3	AP	X	X			
Cordulie alpestre	Somatochlora alpestris		-			-	S2	EN	X			X	
Cordulie arctique	Somatochlora arctica		-			-	S3	EN	X			X	
Leucorrhine à large queue	Leucorrhinia caudalis	DH4	1	X	X		52	EN	Х	Х		X	
Leucorrhine douteuse	Leucorrhinia dubia		-			-	-	VU	Х			Х	
ORTHOPTERES													
Barbitiste ventru	Polysarcus denticauda		-			-	3	EN					X
Decticelle des alpages	Metrioptera saussuriana		-			-	4	VU				Х	X
Decticelle bicolore	Metrioptera bicolor		-			-	4	AS				X	X
Miramelle fontinale	Miramelia alpina subalpina		-			-	4	-				Х	
Criquet des roseaux	Mecostethus parapleurus parapleurus		-			-	4	VU				X	
Criquet des Genévriers	Euthystira brachyptera		-			-	-	AS				Х	X
Criquet rouge- queue	Omocestus haemorrhoidalis haemorrhoidalis		-			-	4	VU					X
Sténobothre nain	Stenobothrus stigmatus		-			-	4	EN					×



Nom vernaculaire	Nom scientifique	N2000	PN	SCAP	PNA PRA	LRM	LRF	LRA	ER	FB	МА	ОН	ОХ
Criquet palustre	C1 .1.1		-			-	3	VU				Х	

#### **RHOPALOCERES**

Cuivré mauvin	Lycaena alciphron alciphron		-			-	-	D			Х
Azuré du serpolet	Phengaris arion	DH4	1	X	X	NT	EN	D			Х
Azuré des paluds	Phengaris nausithous	DH2, 4	1	X	Х	NT	EN	D		Х	
Azuré de la sanguisorbe	Phengaris teleius	DH2, 4	1	X	Х	NT	EN	VU		Х	

Ji N2000 : Directive « Habitats, Faune, Flore » (du 21 mai 1992) - annexe citée (DH2 = Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation / DH4 = Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte) / Directive Oiseaux (modifiée, du 2 avril 1979) - annexe citée (DD1 = Annexe I : Espèces bénéficiant de mesures de protection

spéciales de leur habitat).
2) PN : Protection Nationale (Arrêté du 19 novembre 2007 / Arrêté du 23 avril 2007 / Arrêté du 29 octobre 2009) / Arrêté du 21 juillet 1983 / Arrêté du 8 décembre 1988)

<sup>3)</sup> SCAP: espèce retenue pour la définition des périmètres issus de la Stratégie de Création d'Aires Protégées.
4) PNA: Plan National d'Actions / PRA: Plan Régional d'Actions.
5) Liste Rouge Monde (UICN, 2009) / Liste Rouge France (UICN France & MNHN, 2009) / Liste Rouge Alsace (ODONAT 2003): X= éteint / EN=en danger / CR=en danger critique d'extinction / VU=vulnérable / D=en déclin / R=rare / NT=quasi-menacé / AS=à surveiller / P=patrimoniale / DD=données insuffisantes / AP=à préciser; Odonates (Dommanget, 1989); Orthoptères (Sardet, 2004).

<sup>6)</sup> ER: espèces indicatrices des aux et rivières / FB: espèces indicatrices des forêts et boisements / MA: espèces indicatrices des milieux anthropisés / OH: espèces indicatrices des milieux ouverts humides / OX: espèces indicatrices des milieux ouverts humides / OX: espèces indicatrices des milieux ouverts xériques.

#### LISTE D'ESPÈCES DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS PRISES EN COMPTE PAR CERTAINES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNE OU FRANÇAISE, COMPRENANT LEURS BESOINS EN CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE

		_	_																						
Bhin-Meuse	L	×	×	×	×	×	×	×		×		×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	Ш	×	×	
Searioverest stinnimes est sones humides					×							×	×			×	×		×						
Sontinuité alsnibutignol	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×	×
alenoiten aguot atai.J 2002	S	rc	N	NA	CR	En attente de publication	En attente de publication	En attente de publication	IN	CC	IN	W	NA	NA.	QQ	NΩ	EN	IN	CC	W	rc	ГС	Ā	W	S
Liste rouge UICN mondiale 2008	8	CC	CC	CC	CR	3	3	3	Þ	CC	3	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	S.
Conv Berne (annexe)	=	≡	≡	≡		≡	≡		≡	≡	≡	≡		≡			≡	≡	≡	≡			≡	≡	=
Directive habitat (annexe)	≥		<b>&gt;</b> -⊩	<b>∧</b> ·		>	>	=	N-II		=	=		N-II			=	=	=	>:=			=	>	≥
alenoiten noitaator9	Ar. 25-01-82		Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Réglement Européen	Ar. 21-07-83	Ar. 21-07-83	Ar. 21-07-83 m. 18-01-2000	Ar. 8-12-88			Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88		Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88		Ar. 8-12-88	Ar. 8-12-88
ЯdI		×			×					×	×		×		×	×			×	×	×	×	×	×	
Décret "frayères et "siv sb sanos sertue	×		×			×	×	×	×			×	×	×	×			×		×	×	×		×	×
AM	×		×	×	×									×				×		×		×			
Code SANDRE	EST	SPI	ALA	ALF	ANG	ASA	APP		BAM	HOT	XOL	LOR	BRO	LPF	Š	LOT	LOE	LPM	BOU	SAT	TRF	TRM	BLG	OBR	APR
Nom vernaculaire Français	Esturgeon d'Eurape	Spirlin	Grande alose	Alose feinte	Anguille européenne	Ecrevisse à pattes rouges	Ecrevisse à pattes blanches	Ecrevisse des torrents	Barbeau méridionnal	Hotu	Toxostome	Loche de rivière	Brochet	Lamproie de rivière	Vandoises	Lote	Loche d'étang	Lamproie marine	Bouvière	Saumon atlantique	Truite fario	Truite brune de mer	Blageon	Ombre commun	Apron du Rhône
Nom scientifique	Acipenser sturio	netatus	Alosa alosa	Alosa fallax fallax	Anguilla anguilla	Astacus astacus	Austropotamobius pallipes	Austropotamobius torrentium		Chondrostoma nasus	Chondrostoma toxostoma	П	Esax fucius	Lampetra fluviatilis	Leuciscus sp	Lota lota	Misgurnus fossilis	Petromyzon marinus	Rhodeus amarus	Salmo salor	Salmo trutta	Salmo trutta	Telestes souttia	sagaus	Zingel asper

Listes rouges UICN mondiale et nationale : CR: En danger critique d'extinction; EN: En danger VU. Vulnérable; NT: Quan menacée, DD: Données insuffisantes MA : migrateur amphibalin, donc espèce ciblée évertuellem ent par les ares prioritaires de migration identifiés dans les SDAGE et par les classements de cours d'eus

awil 2008, en vae de la protection de

Décret frayère : espèces li sées par arrêté ministériel du 23

eurs zones de regroduction, d'alimentation ou de croissance (détret n°2008-283 du 25 m ars 2008). IPR : espèces prises en compte durs l'indice poisson nivière. Il s'agit des espèces les plus communément trouvées dans les échantillemenges. Les espèces rues (et donc indressantes d'un poist de vue conservation) n'ont pas été lublisée (leur suréé le srendant difficilement modélisable)

Protection nationale remove sux textes

Directive habitat (annexe) : espèces citées dans les annexes de la directive habitats faune-flore (II spèces dont la connervation nécesaite la désignation de zones spéciales de conservation ; IV : spèces dont la profégées; V : espèces dont le prifévement dans la nature est réglemente)

Com Berne (annexe) : espèces cibées dans les annex es de la Convention de Berne (II : espèces de feune strictement protégées ; III : espèces de feune protégées) Listes rouges UICN mondiale et nationale : CR: En danger critique d'extinction, EN: En danger 7 U : Vulnésole, NT: Quan meaurée; DD : Domées inauffissutes

Continuiré longitudinale : espèces concernées pur les problèmes de continuité longitudinale pour l'achtivement de leur cycle de vie. Cela concerne principalement les espèces synti des sites de reproductions, de mutulien et d'invernage distincts de soite qu'il sont todigés d'effectuer des mig etions susonnières le long du gradient aux ont-aval. Les putites espèces ont été excluse du feit de l'échalle spainter édante qu'elles occupent (si migrahon il y a, la probabilité pour qu'elle soit empêchée par un obstacle est plus réduite).

Continuité transversale et zones humides: espèces concernées par les problèmes de continuité transversale pour l'arbèvement de leur cycle de vie. Cela concerne principalement les espèces ayant des sles de reproductions, de minimon et d'hiverenage datinnte de sorte qu'ils sont obligés d'effectuer des mig ations susormères dans les aurex es fluviales (bres morts) ou y vivant toutes l'amnées. Les espèces locuates en drapas dés prises en comple. Localisation dans les différents la assins : l'espèce est considérée que si elle est native du bassin ou présente des enjeux économiques, patrimoniaux, écologiques...

